

## POLE DE COMPETENCES

### Nouveauté & proposition linguistique Le 29 juin 2007

#### Intervenants :

Fadila LADJABI, CEFI  
Madgid BOULAHIA, GIDEF

Astrid GALLINI, AFEV  
Frédérique GARCIN, ALLIES

#### Participants :

AJ2  
AJ2  
FC2E  
Habitat & Humanisme  
ICARE  
La Charade  
MIRLY  
PAR-E

A.Depin  
L.Natale  
L.Mahmouti  
K.Lahalle  
M.Laval  
B.Ealet  
V.Baudot  
S.Vauquelin

EEI 7  
EEI 7  
EEI 9  
ADAI 69

M.Hettema  
A.Faravelli  
C.Balmigere  
N.Calu

#### Ordre du jour de la réunion

- 1) Le dispositif de formation linguistique 2007 financé par l'ACSE
  - Nouveautés 2007 : du FASILD à l'ACSE et l'ANAEM
  - Organisation des formations
- 2) Les accompagnements linguistiques de l'AFEV
  - Présentation et proposition de partenariat pour la rentrée 2007

### 1) Le dispositif d'apprentissage du français 2007

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les prestations linguistiques liées au Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) pour les nouveaux arrivants sur le territoire français sont transférées à l'ANAEM.

#### Les publics concernés

Les formations proposées par l'ACSE sont elles destinées aux personnes immigrées installées régulièrement et durablement en France qui ont besoin d'apprendre à parler et/ou écrire la langue française. Ces personnes **doivent être âgées de plus de 26 ans** (seules les personnes ayant déposé un dossier de candidature à l'acquisition de la nationalité française peuvent accéder au dispositif dès 18 ans) et **ne pas avoir été scolarisées en France**.

Les publics prioritaires sont les personnes ayant engagé une procédure de naturalisation et les femmes décohabitantes.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent en 2007 bénéficier du BPEL.

Le niveau linguistique prioritaire est celui le plus faible, correspondant au niveau A1 oral et/ou écrit de la grille de référence européenne : « *Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples visant à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif* ».

## **Un dispositif en 2 prestations**

- un bilan de prescription et d'évaluation linguistique (BPEL). Cette prestation est obligatoire pour toute personne souhaitant suivre une formation linguistique.

Le module de prescription permet d'évaluer le niveau en français, analyse la demande et définit un objectif de formation individualisé. Le prestataire prescrit alors le nombre d'heures de formation et propose un rdv avec un organisme de formation.

Le module d'évaluation et de synthèse finale intervient à la fin de la formation. Il permet de valider le niveau atteint et faire une synthèse sur le parcours réalisé. Une fiche de liaison assure la transmission des informations aux référents de la personne.

- une formation linguistique de 100 à 200h, renouvelable 1 fois le cas échéant.

Le contenu de la formation porte sur l'oral et/ou l'écrit en fonction des besoins repérés par le BPEL. Ces actions de formation sont organisées par niveaux et par territoire, le calendrier étant disponible auprès du CEFI, chargé de mettre en œuvre le dispositif en 2007. Leur rythme est de 20h hebdomadaires.

Les objectifs qualitatifs de la prestation sont d'amener au minima les publics sur le niveau A1 de la grille de référence européenne à l'oral comme à l'écrit.

Toutes les actions de formation devront terminer le 21 décembre 2007 au plus tard, ce qui compte-tenu du démarrage tardif du dispositif, implique que les formations ne pourront dépasser 300h cette année (au lieu des 400h potentielles).

## **La procédure**

Il suffit de contacter l'organisme chargé de réaliser le bilan de prescription et d'évaluation linguistique pour un rendez-vous.

Le CEFI (Bron) est chargé de mettre en œuvre ce dispositif dans le Rhône - contact Mme Ladjabi au 04.72.37.48.97 / [ccefi@wanadoo.fr](mailto:ccefi@wanadoo.fr)

Le GIDEF est co-traitant – contact Mr BOULAHIA au 04.72.35.16.62 / [gidef.rhone@wanadoo.fr](mailto:gidef.rhone@wanadoo.fr)

Ci-joint les plaquettes du dispositif d'apprentissage linguistique de l'Acse ainsi que du groupement solidaire CEFI/GIDEF, chargés de mettre en œuvre le Bilan de Prescription et d'Évaluation Linguistique.

## **2) L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville**

Elle a vu le jour en 1991 sur un double constat: d'une part, peu d'étudiants s'investissaient au quotidien dans leur ville alors qu'ils étaient capables de se mobiliser autour des grandes causes de l'époque et d'autre part, les besoins en matière de solidarité de proximité étaient

très importants. Les initiateurs de l'AFEV ont convenu qu'il fallait permettre aux étudiants de devenir des acteurs incontournables de leurs villes et leur proposer un outil adapté à leur mobilisation: l'AFEV est née sous la forme d'une association de loi 1901.

Les principales actions de l'AFEV concernent l'accompagnement individualisé à la scolarité des 5/16 ans mais également l'accompagnement linguistique de Jeunes de 16 à 25 ans, notamment dans leurs démarches d'emploi. Ces actions se réalisent en partenariat avec la Mission Locale.

Cette année, l'AFEV a sollicité le PLIE de Lyon afin de proposer de manière expérimentale un accompagnement linguistique pour des adultes en parcours d'insertion.

### **Les modalités de l'accompagnement**

Les étudiants bénévoles bénéficient de journées de formation thématiques leur permettant d'aborder les différentes problématiques linguistiques et les modalités d'accompagnement adéquates. Des journées d'échanges et des outils (en pièces jointes) leur permettent également de structurer leur intervention, encadrées pour cela par un chargé de développement local AFEV, Astrid Gallini pour Lyon.

Chaque étudiant s'engage ainsi dans un accompagnement individuel sur une année scolaire, généralement de octobre à juin.

Les accompagnements de 2 heures hebdomadaires permettent un suivi personnalisé, adapté aux besoins d'apprentissage de la personne et à ses attentes (oral et/ou écrit, vocabulaire de socialisation ou professionnel...).

Une action de ce type est menée avec la Régie de Quartier Duchère depuis plusieurs années. La structure met ainsi à disposition de chaque binôme Etudiant/Apprenant un bureau afin que l'accompagnement se déroule dans les meilleures conditions et veille au bon déroulé de l'action, en lien avec le chargé de développement de l'AFEV.

### **La proposition**

L'objet du Pôle de compétences Linguistique était de pouvoir échanger avec les partenaires présents sur cette action spécifique et d'engager une action expérimentale, à petite échelle dans un premier temps, dès la rentrée 2007 pour le ou les partenaires intéressés.

Habitat & Humanisme souhaitant se mobiliser sur la démarche, une rencontre est prévue pour la rentrée afin d'avancer sur une proposition commune.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'AFEV - Astrid Gallini, chargée de développement local au 04 37 28 98 43 / [astrid.gallini@afev.org](mailto:astrid.gallini@afev.org)